

# Commune d'HABARCQ

## *Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 décembre 2016*

---

Absents excusés : Pierre HENRY, Lucile PETIT.

Absents non excusés : Danièle LALIN.

Pouvoirs : Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE. Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

---

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits budgétaires à certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget primitif. Il donne lecture des arrêtés municipaux des 29/11 (achat frigo 1633 €), 6/12 (SIVU) et 12/12 (SIVU + bar salle 964 €) et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

Compte 020	Dépenses imprévues	: - 2 597 €
Compte 2188 opération 021	Autre immo. corporelle	: + 2 597 €

Compte 022	Dépenses imprévues	: - 10 400 €
Compte 65548	Autres contributions (SIVU)	: + 10 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de modifier le budget primitif comme ci-dessus.

---

### **ACHAT DES PARCELLES CHEMIN DES FRESNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le plan de cession avait été réalisé par le Cabinet de géomètre expert Caron-Briffaut pour l'élargissement de la rue des Fresnaux.

Il rappelle que la Commune doit acquérir la parcelle de Monsieur VASSEUR 18 Rue d'Arras pour la somme de 1000 € et toutes les autres parcelles à l'euro symbolique, afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement de cette rue.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait prévu au budget primitif tous les frais liés aux actes pour la régularisation des ventes de ces parcelles qui est confiée à Maître Martin à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve l'achat de ces parcelles tel que défini ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes des pièces liées à ces ventes. Il précise que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal.

---

## **CREATION RUE D'HERMAVILLE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 janvier 2011 qui décidait de classer certains chemins ruraux dans la voirie communale (Rue du Fond Campion, Rue des Ayettes, Rue des Fresnaux, Rue de l'Argillière et Rue d'Hermaville).

Il informe le Conseil que le Service des Impôts d'Arras Ouest demande une délibération créant la rue d'Hermaville car celle-ci comporte désormais des habitations et n'existe pas officiellement dans leurs fichiers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer la Rue d'Hermaville.

---

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe et demande de bien vouloir approuver ces modifications conformément à l'article L5211-20 du CGCT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la modification des statuts du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe.

---

## **REMBOURSEMENT M. GALLET**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du bar de la salle des fêtes avait été endommagé lors d'une location. Il fait part au Conseil que Monsieur GALLET, qui a déclaré le sinistre à son assurance, a fait parvenir à la commune un chèque de 550 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte le chèque de 550 € de Monsieur GALLET.

---

## **CADEAU DE DEPART D'UN AGENT TECHNIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Philippe DELATTRE, adjoint technique à la commune d'Habarcq depuis 20 ans, l'a informé de son départ à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à l'honneur cet agent à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'offrir à Philippe DELATTRE un bon d'achat d'une valeur de 500 € chez l'enseigne DARTY à Arras.

---

## **DIVERS**

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES DU SIVU

Le Conseil Municipal unanime demande au maire de bien vouloir envoyer un courrier au président du SIVU du Gy pour obtenir une ventilation des dépenses du SIVU afin de comprendre l'augmentation importante en 2016 par rapport à 2015.

### CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie des vœux se déroulera le 13 janvier 2017.

### COLIS DES AINES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 21 colis ont été commandés et seront distribués aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pas assisté au repas des aînés.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral du 6 décembre dernier : La Communauté de Communes issue de la fusion des trois intercommunalités se dénomme Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et son siège social est fixé à Avesnes-le-Comte. La commune d'Habarcq dispose de 2 délégués titulaires.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H30